



BULLETIN D'INFORMATION

de la FONDATION iFRAP

PLANQUER LES CHIFFRES SUR LA DETTE PUBLIQUE NE LA FERA PAS DISPARAÎTRE

2020 restera l'année de tous les records avec plus de 438 milliards empruntés par nos administrations publiques. Pour 2021, nous en sommes encore à des estimations mais le besoin de financement devrait s'établir à environ 416 milliards. En 2022, là encore, entre 330 et 345 milliards d'émissions obligataires toutes administrations confondues. 2023 devrait être du même acabit puisque le gouvernement mise sur 115 milliards de déficit public et environ 180 milliards de dettes anciennes arriveront à échéance.

Tous ces besoins de financements de nos administrations sont insuffisamment suivis. Les tableaux de financement par niveau d'administration ne sont pas publiés, ni consolidés, la dette hospitalière est mal renseignée, la Trésorerie de l'Etat et de ses opérateurs n'est quasiment pas suivie par le Parlement.

Pourquoi ce sujet est-il tabou ? Car il est couplé au sujet ultra brulant du taux d'intérêt à 10 ans. Depuis un an, ce taux des OAT à 10 ans a pris 1 point. Problème : 1 point, c'est un coût supplémentaire, toutes administrations publiques confondues de 22 milliards en plus, par an, au bout de 5 ans. Ainsi, une hausse de 4 points équivaut à 88 milliards au bout de 5 ans... Une hausse à ajouter aux 30 milliards actuels, soit 120 milliards par an. C'est la dépense publique d'éducation de la France et cela rendrait la charge de la dette totalement infinançable. Pourquoi 4 % ? Parce qu'il s'agissait du taux considéré comme taux d'équilibre avant la crise financière de 2008.

Le sujet est plus que d'actualité car, avec l'inflation qui monte, la BCE a annoncé stopper bientôt ses rachats de dettes publiques. Planquer les chiffres sous le tapis ne fera pas disparaître la dette publique française et ne fera pas baisser les taux. Dire la vérité et affronter le sujet en faisant baisser les dépenses et la dette pourrait se révéler plus efficace que de faire l'autruche.

Agnès Verdier-Molinié, directeur de la Fondation iFRAP

Des travaux incontournables

Depuis le début de l'année 2022, les travaux de la Fondation iFRAP ont fait, à plusieurs reprises, la Une des médias.



L'EXPRESS

◀ Durant toute la campagne présidentielle, la Fondation iFRAP a chiffré les mesures des candidats dans la rubrique La calculatrice de L'Express et pour Sud Radio dans le Comparateur des programmes. Enfin, nos études ont fait l'objet d'une tribune mensuelle dans Le Figaro.

Des études pour préparer le prochain quinquennat

TTU - URGENT 2022

Toujours au cœur des débats, la Fondation iFRAP se penche sur les réformes très très urgentes pour 2022 pour cibler les enjeux à traiter en priorité pendant le quinquennat 2022-2027.

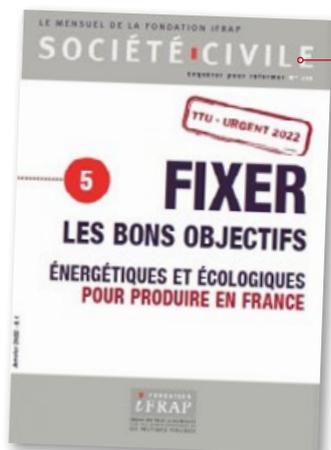
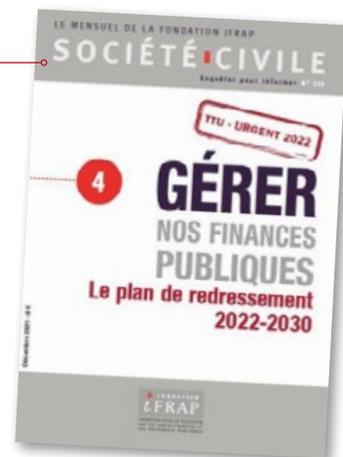


Dans notre étude « **Travailler plus** », nos conclusions sont qu'il faut allonger la durée de carrière (en relevant l'âge d'ouverture des droits à la retraite pour atteindre 65 ans en 2028 et en favorisant le cumul emploi-retraite) et qu'il faut, pour les actifs, dé plafonner le nombre d'heures supplémentaires annuelles et supprimer les majorations sur les heures supplémentaires jusqu'à 39 heures. Enfin, il faut favoriser le retour à l'emploi des chômeurs en demandant des contreparties (engagements de formations) et en baissant les allocations chômage et les minima sociaux en cas de refus des postes.

Dans notre étude « **Gérer nos finances publiques** », la Fondation présente son plan de redressement 2022-2030. Rappelons que si la France avait les mêmes ratios de finances publiques que la zone euro, nos dépenses publiques seraient inférieures de 211 milliards, nos prélèvements obligatoires de 141 milliards et notre dette publique de 453 milliards €.

Baisses des dépenses publiques	- 81,4 Mds
Baisses des prélèvements obligatoires	- 64 Mds
<i>Dont baisse des impôts de production</i>	- 20 Mds
<i>Dont baisse des cotisations employeur Famille</i>	- 15 Mds
<i>Dont baisse de la fiscalité du patrimoine</i>	- 16,7 Mds
<i>Dont baisse de la fiscalité immobilière</i>	- 4,9 Mds

Avec notre plan, les dépenses publiques atteindraient 50,6 % du PIB en 2030 (contre 53 % sans réforme) et les prélèvements obligatoires représenteraient 42,2 % du PIB en 2030 (contre 42,8 %). Le solde public s'améliorerait de 58 milliards € d'ici 2030 et le solde public avant charge de la dette redeviendrait positif dès 2027. Le solde commercial, quant à lui, devrait atteindre l'équilibre en 2030 (-0,4 % de PIB) et s'améliorer de 1,3 point de PIB en volume. Enfin, en 2030, le nombre d'emplois non marchands serait très légèrement supérieur à son niveau de 2022 (+57 000) tandis que le nombre d'emplois supplémentaires dans les secteurs marchands non agricoles atteindrait 2,25 millions d'emplois.

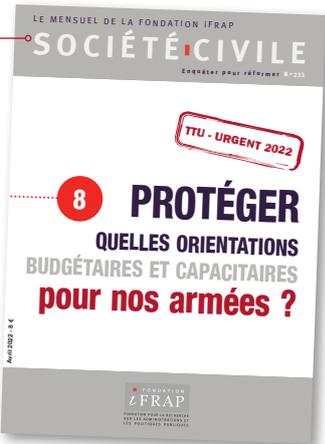


Dans notre étude « **Fixer les bons objectifs énergétiques et écologiques** », nous revenons sur la question de l'indépendance énergétique et la cohérence de notre politique écologique avec le redressement industriel. Nos propositions pour éviter une transformation trop brutale de notre économie sont de conserver un l'objectif de 70 % de nucléaire dans notre mix énergétique, de procéder au carénage du parc nucléaire historique au maximum de sa durée d'exploitation (jusqu'à 60, voire 80 ans), de décider de la construction de 6 EPR et de baisser la fiscalité verte de 11 milliards, notamment en supprimant la TVA sur les taxes environnementales.



Dans notre étude « **Revoir les missions publiques** », la Fondation propose et chiffre une nouvelle répartition des missions publiques qui transférerait 100 milliards de dépenses de l'État aux régions et aux communes en décentralisant la gestion de la santé, de l'éducation, de la culture et de Pôle emploi. Une nouvelle répartition des compétences qui doit aussi faire baisser les dépenses de la Sécurité sociale de plus de 80 milliards en transférant à Bercy la gestion des aides sociales non contributives (RSA, allocations familiales, APL, allocation aux adultes handicapés, prime de Noël, prime de rentrée scolaire) et en les réunissant en une allocation sociale unique, imposable et plafonnée au niveau du Smic.

Dans notre étude « **Protéger** », la Fondation iFRAP propose un nouveau dimensionnement des forces armées avec un objectif d'effort de Défense de 3% du PIB en 2030 et précise les efforts programmatiques, capacitaires et budgétaires associés. Avec l'invasion de l'Ukraine débutée en février 2022, le débat sur nos capacités militaires est plus que jamais d'actualité. Cela signifie que des investissements trop longtemps retardés devront être entrepris pour combler nos ruptures capacitaires, rehausser le format des forces aériennes, renforcer notre puissance maritime, moderniser notre dissuasion nucléaire. Il faudra aussi renforcer nos moyens humains avec le recrutement progressif d'environ 40 000 soldats pour assurer notre contrat opérationnel dans de bonnes conditions. Au total cela signifierait un budget annuel de près de 80 milliards € d'ici 2027.



Notre chiffrage des programmes des candidats à l'élection présidentielle 2022 en Une du Figaro Magazine

Ces chiffrages ont fait l'objet d'un échange avec les équipes des candidats et, en cas de désaccord sur les estimations, nous avons retenu nos hypothèses. Ces évaluations permettent de dégager la perspective des candidats pour les finances publiques alors que le solde public pour 2027 est projeté à -84,7 milliards €.

VALÉRIE BÉRENGER
 Programme prioritaire
 Impact budgétaire : -10,0
 Impact financier : -10,0

EMMANUEL MACRON
 Impact budgétaire : +10,0
 Impact financier : +10,0

FABIEN ROUSSEL
 Impact budgétaire : -10,0
 Impact financier : -10,0

ÉRIC ZEMMOUR
 Impact budgétaire : -10,0
 Impact financier : -10,0

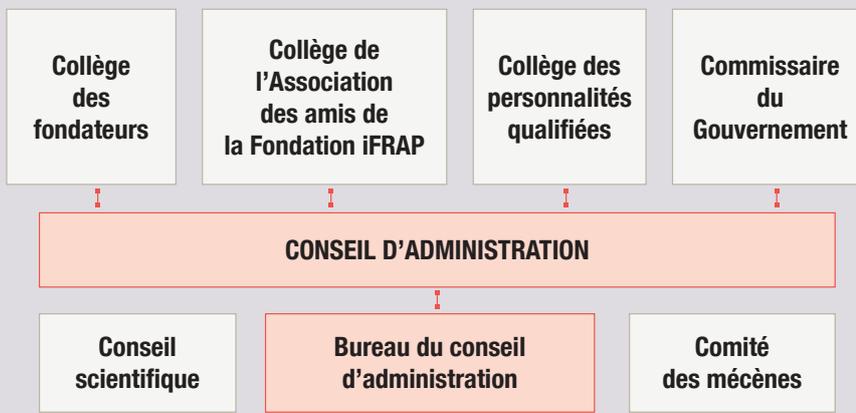


Sorti en janvier 2022 et publié aux éditions de l'Observatoire, le dernier livre d'Agnès Verdier-Molinié, directeur de la Fondation iFRAP, livre ce constat édifiant : les chiffres réels de la situation économique de la France sont partiellement passés sous silence. La Cour des comptes se révèle timide concernant les finances publiques, et les rapports publics se montrent trop frileux. Les dispositifs d'alerte semblent se désactiver un à un. Pourtant, les données sont là : la France est un pays en déclin. Savez-vous qu'elle se situe en réalité au 23^e rang mondial en PIB par habitant ? Que nous avons atteint 1 400 milliards de dépenses publiques ? Que nous payons 483 taxes, impôts et cotisations ? Que 1 jeune sur 20 est illettré ?



La Fondation iFRAP est un think-tank qui, après trente années de recherches et de publications visant la performance des dépenses publiques, a été reconnu d'utilité publique par décret en Conseil d'État paru au Journal officiel le 19 novembre 2009. Sa mission : « Effectuer des études et des recherches scientifiques sur l'efficacité des politiques publiques, notamment celles visant la recherche du plein-emploi et le développement économique, faire connaître le fruit de ces études à l'opinion publique, proposer des mesures d'amélioration et mener toutes les actions en vue de la mise en œuvre par le Gouvernement et le Parlement des mesures proposées. » Son indépendance est assurée par le financement exclusif des dons collectés auprès du public. Agnès Verdier-Molinié est directrice de la Fondation ; Sandrine Gorreri est directrice de la rédaction du mensuel de l'iFRAP, *Société Civile* ; Monique Olivet est responsable administratif ; Samuel-Frédéric Servière est responsable des questions budgétaires et fiscales ; Manon Meistermann est responsable du site Web et des questions d'éducation ; Philippe François intervient sur les questions retraites, santé et énergie.

Gouvernance de la Fondation iFRAP



Le bulletin d'information de la Fondation iFRAP est une publication de la Fondation iFRAP - Fondation reconnue d'utilité publique. 32-34 rue des Jeuneurs, 75002 Paris. Tél. 01 42 33 29 15. www.ifrap.org
 Directeur de la publication : Agnès Verdier-Molinié. TEMA/MTM Impression : Socosprint, 36 route d'Archettes, 88000 Épinal. Dépôt légal : à parution. ISSN : 2116-3510.

SOUTENIR LA FONDATION iFRAP

OUI, je m'abonne à la revue mensuelle *Société Civile* pour 10 numéros, soit **49 €** au lieu de ~~80 €~~ que je règle par chèque*, libellé à l'ordre de la Fondation iFRAP



OUI, je soutiens la Fondation iFRAP et fais un don de.....€ que je règle par chèque*, libellé à l'ordre de la Fondation iFRAP

AVANTAGE FISCAL*

Vous êtes une personne morale : réduction d'impôt de 60 % à imputer directement sur l'impôt sur les sociétés (ou IR pour les sociétés de personnes), dans la limite de 5 % du chiffre d'affaires HT (report possible durant 5 ans).

Vous êtes une personne physique : au titre de l'impôt sur le revenu, vous bénéficiez d'une réduction d'impôt de 66 % de vos versements, dans la limite de 20 % du revenu imposable ; ou au titre de l'IFI, vous bénéficiez d'une réduction d'impôt, dans la limite de 50 000 euros, de 75 % de vos dons versés.

M. M^{me}

Nom Prénom

Organisme.....

Adresse.....

Code postal..... Localité.....

E-mail.....

Téléphone.....

* Seuls les dons donnent droit à déduction fiscale.



BUL24

La loi Informatique et Libertés permet à toute personne d'accéder aux données qui la concernent. Ce droit est renforcé avec le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) qui est entré en application en mai 2018. Ce bulletin d'information est adressé exclusivement aux contacts de la Fondation iFRAP. Le droit d'accès, de rectification, d'effacement de vos données est assuré sur simple demande écrite. Pour les personnes qui ne seraient pas encore contact de la Fondation iFRAP, en utilisant ce bulletin à des fins de don ou d'abonnement ou toute autre manifestation claire de volonté, vous donnez votre accord (art.6 du rglt UE 2016/679) pour recevoir des courriers de la Fondation iFRAP ou d'autres organismes agréés par elle, sauf opposition de votre part en cochant cette case